



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

VILLE D'ANDENNE

~~Monsieur Christian Badot, Monsieur Philippe Mattart,
Madame Christine Bodart, Madame Martine Dieudonne-Olivier,
Monsieur Hugues Doumont, Madame Nathalie Elsen,
Madame Natacha François, Monsieur Kévin Goosens,
Madame Florence Halleux, Madame Caroline Lomba, Monsieur Damien Louis,
Madame Cassandra Luongo, Monsieur Christian Mattart, Madame Marie-
Christine Mauguit, Monsieur Philippe Rasquin, Monsieur Eddy Sartori,
Madame Marie-Luce Seressia, Monsieur Etienne Sermon,
Madame Rose Simon-Castellan, Monsieur Jawad Tafrata,
Madame Françoise Tarpataki, Madame Gwendoline Williquet, Conseillers;
Monsieur Benjamin Costantini, Monsieur Vincent Sampaoli,
Monsieur Guy Havelange, Madame Françoise Leonard,
Madame Elisabeth Malisoux, Échevins;
Madame Sandrine Cruspin, Présidente du CPAS;
Monsieur Claude Eerdeken, Bourgmestre;
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe Rasquin~~

11.2. OBJET : Interpellation de Monsieur Christian MATTART, Conseiller communal : "Rendre les trottoirs de la rue Degotte accessibles pour tous les usagers"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Christian MATTART, Conseiller communal, établie comme suit :

"Régulièrement, je suis interpellé par des personnes qui circulent à pied rue Degotte à ANDENNE. Il y a quelques années, la rue était parée de rosiers du Japon. Mais aujourd'hui, les arbres ont été remplacés par des buissons assez touffus.

Bien que les buissons soient taillés, il est très compliqué de circuler sur les trottoirs de la rue. En particulier pour les personnes avec poussettes ou en chaise roulante qui sont forcées de descendre sur la rue à de nombreux endroits. La rue est plutôt fréquentée, vu la présence à proximité du cabinet d'un pédiatre, de l'Arena, d'une école et de l'arrêt de bus de la caserne des pompiers, pour ne citer qu'eux, mais c'est aussi un axe fort fréquenté pour éviter le centre-ville.

Quelles mesures le Collège peut-il envisager afin de rendre la rue accessible à tous les usagers ?"

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, s'exprime textuellement comme suit :

« Je pense que cette interpellation fait suite à une publication sur Facebook où une dame qui se rendait pour la première fois chez le pédiatre avec son bébé s'est émue du fait qu'elle avait rencontré des difficultés pour utiliser les trottoirs. J'admets qu'il s'agit d'une situation un peu particulière (j'y reviendrai par après).

Cependant, il y a quand même une chose surprenante en ce qui concerne le cheminement piétons. A titre d'exemple, depuis mon enfance, on m'a toujours appris que quand je marchais sur un trottoir ou sur une route, il fallait toujours le faire à contresens de la

circulation et non dans le sens de la circulation afin de voir le véhicule qui arrive en face.

Précisément, lorsque Françoise LEONARD m'a averti de cette publication avec photo sur Facebook, le Collège a demandé à notre Service des Plantations d'examiner la situation.

Pour rappel, la rue Degotte, à l'instar de la rue Quévit, était ornée de cerisiers du Japon où nous avons constaté deux problèmes.

Le premier problème rencontré par ces cerisiers du Japon est la croissance de leurs racines ; celles-ci ressortaient à divers endroits et perturbaient l'hydrocarboné se trouvant sur les trottoirs jusqu'à poser un problème de mobilité.

Le deuxième problème rencontré est le fait que les trottoirs de la rue Degotte se trouvent sur le réseau de gaz naturel. Dès lors, nous devons impérativement avoir l'accord de RESA si nous devons réaliser des aménagements quelconques.

Par ailleurs, il va être proposé au Collège communal de diviser de moitié le nombre d'endroits où se trouvent ces petits massifs.

De plus, il va être demandé au Service Technique de réduire les cases accueillant ces bosquets, ce qui permettrait d'élargir le côté maison, de telle sorte qu'une poussette ou une personne à mobilité réduite puisse passer aisément pour autant que les riverains entretiennent également leurs haies en bordure de trottoir. A ce sujet, le rôle de l'agent de quartier sera de veiller à faire respecter cette règle car il a été constaté, lors de visites sur place, que certaines haies débordaient sur le domaine public. Pourquoi rester à l'intérieur ? Parce que les petits massifs présents serviront de protection aux piétons et il est normal que le piéton marche côté maison plutôt que côté voirie et ce pour une question de sécurité.

Concrètement, une proposition arrivera sur la table du Collège communal relativement à la pose de petits cerisiers du Japon en lieu et place de ces petits massifs, lesquels ont la particularité de ne pas s'étendre en largeur mais d'être filiformes. Cette configuration nous permettrait de garder un espace suffisant pour la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite et subordonné à l'accord de RESA.

En fait, il y a très peu de possibilités de trouver d'autres espèces végétales car il faut absolument que les racines s'étendent à une profondeur minimale pour éviter de perturber le réseau gaz. Bref, si on reçoit l'accord de RESA, le remplacement de ces petits massifs aura lieu en novembre de cette année.

Voilà, j'espère avoir été complet. »

Monsieur Christian MATTART, Conseiller communal, réagit comme suit :

« Merci Monsieur l'Echevin. Effectivement, cette publication sur Facebook a suscité pas mal de commentaires et c'est par cascade que j'ai reçu plusieurs messages à ce sujet.

Bien évidemment, circuler en contresens est obligatoire d'après le Code de la route mais seulement en l'absence d'un trottoir ou d'un accotement stabilisé ; vous pouvez donc circuler dans les deux sens sur les trottoirs. »

Monsieur Vincent SAMPAOLI, précité, répond comme suit :

« Si je marche sur la route, je ne marche pas dans le sens de la circulation. »

Monsieur Christian MATTART, rajoute comme suit :

« Je trouve que le retour de cerisiers du Japon est une bonne chose.

Ce sera peut-être apprécié mais je ne sais pas s'ils possèdent les mêmes fleurs roses. »

Monsieur Vincent SAMPAOLI répond comme suit :

« *Si, mais il s'agit d'arbres filiformes.* »

Monsieur Christian MATTART conclut comme suit :

« *En ce qui concerne l'entretien des haies, je suppose qu'un rappel sera fait dans le Bulletin communal quant aux obligations tout comme l'entretien des trottoirs.* »

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

Pour extrait conforme,

Philippe Rasquin

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,



Ronald Gossiaux

Vincent Sampaoli

